



Gander Daniel, Losey Michel

Pose de panneaux solaires sur les accotements des autoroutes

Cosignataires : ---

Date de dépôt : 14.10.2015

DEE

Dépôt

La politique énergétique du canton est axée aujourd'hui sur de nouveaux moyens de production en matière d'énergie électrique qui tiennent compte du développement durable et des économies à réaliser (campagne OFF). Dans cette optique, il est fait régulièrement référence aux nouvelles techniques comme les éoliennes et les panneaux solaires.

Dans le pays voisin qu'est l'Allemagne, ces panneaux ont fortement proliféré, notamment sur les toits des habitations, des fermes et des entreprises. Il y a également plusieurs hectares de panneaux solaires implantés en pleine campagne. Cependant, ce qui retient le plus l'attention, c'est que sur de très longues distances et de chaque côté de l'autoroute des panneaux solaires ont été installés sur les accotements. Cette solution est remarquable dans le sens où elle permet de limiter les entretiens des espaces recouverts de végétation qui se font actuellement par des hommes et des moyens mécaniques. Notons encore que les panneaux peuvent aussi servir de protection anti-bruit, ceci pour autant qu'ils puissent être adaptés à la configuration des lieux.

Suite à ce qui est relevé ci-dessus, nous nous permettons de poser les questions suivantes :

1. Quelle est l'approche des services de l'Etat en la matière ?
2. Qui de l'OFROU ou de l'Etat peut orienter et autoriser les professionnels de la branche à réaliser de telles installations ?

Tout projet de construction touchant les routes nationales est dirigé par l'Office fédéral des routes (OFROU), représentant de la Confédération propriétaire des autoroutes depuis 2008. Il convient donc de se tourner vers l'OFROU, via sa filiale d'Estavayer-le-Lac.

3. Faut-il créer un partenariat privé - public en la matière et quelles impulsions à la mise en œuvre de cette vision, l'Etat de Fribourg entend entreprendre ?

—